

## L'AFFAIRE DE GLOZEL

Le docteur Morlet intenterait un procès  
à un journal parisien

Vichy, 5 janvier.

M. le docteur Morlet a l'intention d'intenter un procès en diffamation contre un journal parisien et contre M. Seymour de Ricci.

« Il n'y a d'ailleurs pas que de la diffamation dans cette affaire, nous a déclaré le docteur Morlet ; il y a aussi et surtout une question de fabrication et de publication d'une fausse inscription. »

Le docteur Morlet ajouta qu'il avait fait constater que pour faire lire « Glozel » sur une brique on avait dû prendre le soin de détacher avec des précautions infinies la queue d'un zéro et qu'on avait ensuite prolongé cette queue en la retournant pour en faire la lettre z. D'après lui, le maquillage est visible et indiscutable.

Le docteur Morlet réclamerait 200.000 francs à titre de dommages et intérêts qu'il verserait intégralement au bureau de bienfaisance de Glozel.

Bibliothèque Maison de l'Orient



146359